

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction de l'Urbanisme
Monsieur Benoît PERILLEUX
Directeur – Chef de service
C.C.N. Rue du Progrès, 80/boîte 1
1035 BRUXELLES

V/Réf. : 04/PFD/670623
N/Réf. : AA/EB/BXL21037/s. 622
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Square Saintelette, 21 à 22/Quai de Willebroeck/Quai de la Voirie/Quai des Péniches. Demande de permis portant sur la réaffectation temporaire de l'ancien garage Citroën en équipement d'intérêt collectif culturel (musée KANAL-Centre Pompidou)
(Dossier traité par Sarah Lagrillière, DU)

Permis d'urbanisme

En réponse à votre courrier du 04/05/2018, reçu le 07/05/2018, nous vous communiquons **les remarques** formulées par notre Assemblée en sa séance du 30/05/2018.

Contexte

Le bien se situe partiellement en ZICHEE et dans les zones de protection de la ferme des Boues et de l'ancienne manufacture Charlet & Cie. Il borde des espaces structurants et est inscrit à l'Inventaire architectural de Bruxelles extension Nord. Sa valeur patrimoniale est remarquable, telle qu'en attestent également l'Inventaire visuel de l'architecture industrielle à Bruxelles réalisé par les AAM (1980), l'inventaire de l'asbl La Fonderie (1993) et une étude réalisée par le Sint-Lukas-archief (1996).

Analyse de la demande

Le projet a pour objectif la réaffectation temporaire (13 mois, de mai 2018 à juin 2019) de l'ancien garage Citroën, actuellement repris au PRAS comme équipement à vocation commerciale et industrielle, en équipement d'intérêt collectif culturel centré sur l'art contemporain. La demande de permis ne prévoit pas de transformations aux bâtiments hormis l'installation d'issues de secours réversibles.

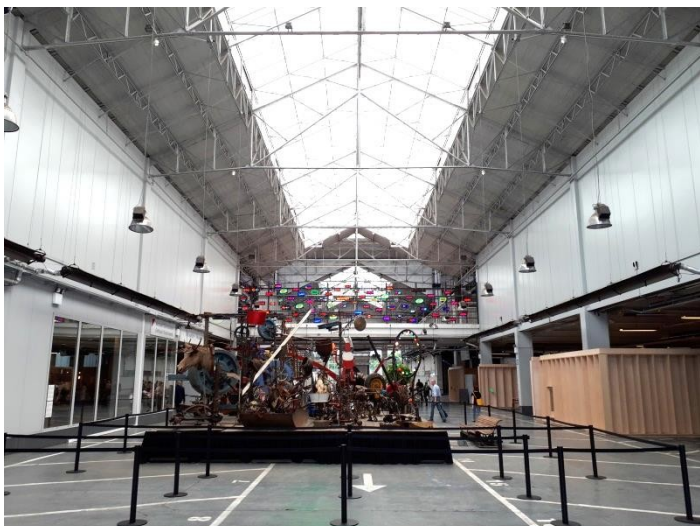


Fig. 1. Vue du hall d'entrée du musée KANAL.
Cliché SCRMS, 31 mai 2018.

Avis

Vu la bonne intégration des œuvres au sein du bâtiment entièrement préservé, et parce que l'occasion est donnée de faire découvrir ce bâtiment emblématique à tous, la CRMS est *a posteriori* favorable à la demande. Les escaliers de secours, bien que fort présents sur l'espace public et situés hors alignements, sont par ailleurs temporaires et totalement réversibles.

La CRMS espère en outre que le dossier qui lui sera prochainement soumis pour le développement d'un pôle culturel pluridisciplinaire KANAL – Centre Pompidou (le site de 35 000 m² accueillera un musée d'art moderne et contemporain, les collections d'architecture et d'urbanisme de la Fondation CIVA, de nombreux espaces publics dédiés aux arts) tiendra compte, jusque dans le détail constructif, de la haute valeur patrimoniale du site.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président f.f.

c.c. S. Lagrillière, DU